



HAL
open science

Coexistence de logiques institutionnelles et impact sur les pratiques : Cas des logiques d'accountability et de religion chez les Scouts et Guides de France

Sarah Maire

► To cite this version:

Sarah Maire. Coexistence de logiques institutionnelles et impact sur les pratiques : Cas des logiques d'accountability et de religion chez les Scouts et Guides de France. Comptabilité, Contrôle et Audit des invisibles, de l'informel et de l'imprévisible, May 2015, Toulouse, France. pp.cd-rom. hal-01188778

HAL Id: hal-01188778

<https://hal.science/hal-01188778>

Submitted on 31 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***COEXISTENCE DE LOGIQUES
INSTITUTIONNELLES ET IMPACT SUR LES
PRATIQUES***

***CAS DE LA COEVOLUTION DES LOGIQUES
D'ACCOUNTABILITY ET DE RELIGION
CHEZ LES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE***

Sarah Maire

Doctorante en Sciences de Gestion

Université de Lorraine – CEREFIGE

sarah.maire@univ-lorraine.fr

Résumé : Dans le cadre de la théorie néo-institutionnelle et pour approfondir la recherche sur les organisations hybrides, ce papier développe la coexistence de deux logiques institutionnelles et de leurs pratiques, fondées sur différentes rationalités et ce au sein d'une même organisation. Nous nous sommes concentrés sur les deux logiques présentes dans une organisation religieuse à but non-lucratif, une association de scoutisme français. A travers des rapports annuels collectés de 1983 à 2013, de l'observation participante, des discussions avec les membres et les rapports de commissariat aux comptes, nous avons pu observer la coexistence de la logique d'accountability, basée sur une rationalité en finalité et une logique religieuse, basée sur une rationalité en valeur. Nos résultats tendent à montrer que les logiques arrivent à coexister et que les pratiques coexistent également, malgré des rationalités différentes.

Mots clefs : Logique institutionnelle – Accountability – Religion – théorie néo-institutionnelle – Rapport d'activité

Abstract : Completing current research on hybrid organization in neo-institutional theory, this paper explores the coexistence, without competition, of two institutional logics and their practices, framed with different rationality in a same organization. More precisely, we focused on the two logics present in a non-profit and religious organization of scouting. Through annual reports collected from 1983 to 2013, participant observation, discussions and audit reports, we observed the coevolution of accountability logic based on instrumental rationality and religion logic based on a belief-oriented rationality. Our results suggest the coexistence of logics and their practices, even if they have different rationality.

Key words: Institutional logic – Accountability – Religion – Neo-institutional theory – Annual report

Introduction

Le fonctionnement et l'élaboration des états financiers suivent des principes qui se synthétisent en une logique qui guide et encadre les comportements, comme, par exemple en IFRS, le principe de « *substance over form* ». En définissant les conduites, les logiques font émerger des pratiques qui leurs sont liées. Ce phénomène, au niveau organisationnel, sectoriel ou sociétal, a pu être qualifié par le terme de logique institutionnelle. De nombreuses logiques institutionnelles sont présentes dans l'ensemble de notre société ainsi que dans les organisations qui la composent (Friedland et Alford 1991). Ce sont des constructions sociales, des croyances et des normes qui organisent les relations entre individus et groupes d'individus, tout en leur donnant du sens (Thornton et Ocasio 1999). Un ensemble de logiques découlant des ordres institutionnels fondamentaux de notre société a été défini. Il s'agit de la famille, de l'Etat, de la religion, du marché, des professions et de l'entreprise. Ces six logiques majeures constituent la base des évolutions sociétales (Friedland et Alford 1991; Thornton 2004; Thornton, Ocasio, et Lounsbury 2012).

Mais les logiques n'évoluent ni seules, ni de manière unique. C'est pourquoi il faut prendre en considération leurs interactions. Les sciences de gestion ont commencé à se pencher sur l'étude des logiques institutionnelles, en particulier sur leur confrontation (pour une synthèse, voir : Greenwood et al. 2011). Des classifications ont été établies sur les types de réactions que peuvent prendre les logiques entre elles (Oliver 1991) et des explications sur les dominations et changements de logiques ont été avancées (Thornton 2002; Marquis et Lounsbury 2007). Les membres des organisations sont généralement dans l'obligation de concilier dans leurs activités les attentes de plusieurs logiques, mélangeant les pratiques de chacune et leurs modes de rationalité et d'évaluation. Les ajustements sont effectués par les individus et groupes d'individus grâce à leurs connaissances et aux outils à leur dispositions.

Les pratiques peuvent être guidées par différents types de rationalité qui les justifient : soit dans une optique de performance et d'efficacité, la rationalité en finalité, soit dans une optique de respect des valeurs portées par les individus ou leur profession, la rationalité en valeur (Weber 1904). La première vise à l'adéquation des moyens utilisés par rapport aux fins souhaitées, alors que la seconde conforme les actes des individus à leurs croyances. A l'instar du cas général de nos sociétés contemporaines, les organisations se caractérisent par une augmentation de l'étendue de la rationalité en finalité, qui touche toutes les activités sociales, au détriment de la rationalité en valeur. Cela provoque un développement important du calcul

économique, de l'utilisation des contrats et des techniques de gestion optimisantes (Weber 1904), dont la comptabilité est un « symbole » (Carruthers et Espeland 1991, p.61).

In fine, les logiques institutionnelles peuvent relever de l'une ou de l'autre de ces rationalités. Les logiques institutionnelles impliquent des pratiques liées et conformes à ces logiques et donc à ces types de rationalités. Or, comme une organisation peut contenir plusieurs logiques, les pratiques des différentes logiques se confrontent et doivent coexister. De plus, les logiques en présence peuvent avoir des rationalités différentes, voire considérées comme incompatibles. Ainsi, dans le cadre d'une organisation contenant deux logiques aux rationalités différentes, est-il possible pour ces logiques, et les pratiques qui en découlent, de coexister ?

Nous présenterons en premier lieu une revue de littérature du cadre de la théorie néo-institutionnelle, de ses applications en termes de logiques institutionnelles et des pratiques qui proviennent de ces logiques. En deuxième lieu, nous expliciterons notre méthodologie, une analyse du discours sur les rapports d'activité de l'association des Scouts et Guides de France, association confessionnelle à but non-lucratif, croisée avec de l'observation participante, des discussions et des rapports de commissaires aux comptes. L'objectif est d'identifier la présence de deux logiques aux rationalités différentes - les logiques d'accountability et religieuse - pour ensuite observer leur évolution de 1983 à 2013, leur coexistence et enfin la manière dont cette coévolution impacte les pratiques, notamment comptables, au sein de l'organisation.

1. Revue de littérature

1.1. Le concept des logiques institutionnelles et leur confrontation

Les logiques institutionnelles représentent le système de croyances – au sens que l'on accepte comme vrai – provenant des différentes institutions qui offrent des indications sur les actions et pratiques à tenir au sein de la vie sociale et collective (Friedland et Alford 1991). Cette première ébauche de caractérisation des logiques a ensuite été affinée comme :

« The socially constructed, historical patterns of material practices, assumptions, values, beliefs, and rules by which individuals produce and reproduce their material

subsistence, organize time and space, and provide meaning to their social reality. »
(Thornton et Ocasio 1999, p.804)

Les différents niveaux d'étude que représentent les individus, les organisations, les secteurs d'activité et la société, peuvent être mis en relation grâce aux logiques institutionnelles (Irvine 1999). C'est le lien créé qui leur permet d'harmoniser les différents niveaux d'implication. Au-delà de ces sphères, l'environnement créé par la société représente les « règles du jeu » (Williamson 1993, p.3), notamment du point de vue législatif, des normes, du modèle économique, etc. La qualification de cet environnement permet de définir l'étendue des possibles des logiques institutionnelle, définissant les ressources accessibles et leur intégration dans l'ensemble de la société. En revanche, ces logiques ne sont pas hermétiques : elles s'influencent et interagissent (Friedland et Alford 1991), ce qui peut créer pour les individus de véritables « labyrinthes » au sein desquels il doivent interagir (Jackall 2009).

1.2.1. Différentes logiques possibles

Il est possible d'identifier des logiques qui fixent aux individus et groupes d'individus des principes, des motivations et un langage commun, ce qui leur permet d'atteindre leurs objectifs (Friedland et Alford 1991). Isoler les institutions majeures de notre société a permis d'isoler les logiques fondamentales qui en découlent. Chacune représente un ensemble distinct d'attentes spécifiques au niveau de la tenue et du contenu des relations sociales, qu'il s'agisse du comportement ou du mode d'organisation. Les logiques clefs définies pour notre société occidentale de la fin du vingtième siècle (Friedland et Alford 1991) ont été remaniées et actualisées afin d'obtenir un ensemble de six logiques – le marché, l'entreprise, la profession, la famille, la religion et l'Etat– qui expliquent et permettent de comprendre en majeure partie le fonctionnement mais aussi les évolutions des différents secteurs de la société, des organisations et des individus (Thornton 2004; Thornton, Ocasio, et Lounsbury 2012). Par exemple, l'introduction de la logique démocratique dans les anciens pays soviétique a participé à la fissuration du bloc géopolitique (Friedland et Alford 1991).

1.2.2. Changements de logique

Comme nous venons de le constater, les logiques institutionnelles évoluent au cours du temps. En revanche, une interrogation persiste quant au point de départ de ces évolutions (Clemens et Cook 1999), qui peuvent provenir de sources extérieures, d'individus qualifiés d'entrepreneurs institutionnels ou encore de variations au sein de l'organisation elle-même. Les changements de logiques institutionnelles ont pu être classifiés en trois types (Scott

2001) : (1) lors de la formation de nouvelles institutions avec la naissance de nouvelles logiques ou de structures de gouvernance ; (2) en cas de désinstitutionnalisation, c'est-à-dire lors de la disparition de logiques ou de structures de gouvernance ; (3) s'il existe une ré-institutionnalisation, à savoir lorsqu'une logique ou structure de gouvernance est remplacée par une autre.

Plusieurs travaux se sont concentrés sur le changement de logiques institutionnelles. Parmi eux, il nous est possible de citer les recherches dans le monde gastronomique avec le passage d'une cuisine traditionnelle à une « haute » cuisine, changement qui revisite les recettes de base et l'identité sociale des chefs (Rao, Monin, et Durand 2003). D'autres changements ont été caractérisés dans les secteurs de l'édition, de l'architecture et de l'audit (Thornton 2002). Toutefois, l'apparition d'une logique ne signifie pas expressément la disparition de la logique précédente. Il est possible que plusieurs logiques se trouvent ensemble au sein d'une même organisation, il est alors question d'organisations hybrides (Thornton, Jones, et Kury 2005), quel que soit le type d'interactions entre les logiques. Par exemple, au sein de la profession médicale, les logiques de santé et de soins doivent cohabiter avec les logiques de recherche scientifique, voire de performance et d'optimisation des pratiques (Dunn et Jones 2010; van den Broek, Boselie, et Paauwe 2014). Des travaux ont pu faire émerger différentes nomenclatures des réactions des logiques entre-elles. Les prémisses traitant du pluralisme et de la confrontation de logiques institutionnelles datent du début des années 1990 (Friedland et Alford 1991; Oliver 1991). Etant donné que même si les évolutions des logiques peuvent être identifiées grâce à des idéaux-types, leurs particularismes empêchent une extrapolation optimale, même si les classifications permettent avant tout de clarifier des processus complexes afin de mieux les étudier (Doty et Glick 1994). Une organisation qui contient plusieurs logiques institutionnelles va devoir satisfaire des demandes de natures différentes. L'organisation n'est pas supposée avoir une réponse typique, active ou passive. Elle peut réagir de plusieurs manières face à ces différentes logiques, en fonction de ses ressources et des pressions exercées ou subies par le consentement, le compromis, la défiance, l'évitement ou la reformulation (Oliver, 1991). En cas de cohabitation, la notion « d'arrangements institutionnels » a été avancée (Ménard 2003). Il s'agit de régulations effectuées par les agents dans le but d'adapter les différentes logiques aux situations qui se présentent. Ces comportements dépendent de la manière, du moment où apparaissent ces logiques et de pourquoi elles apparaissent. Les réponses des organisations ne sont pas faites pour augmenter

l'efficacité des activités, ce sont des réactions emblématiques de la confrontation de différentes logiques.

1.2.3. Cohabitation de plusieurs logiques : l'organisation hybride

Une organisation hybride est une organisation fonctionnant avec plusieurs logiques institutionnelles, mais elle peut également être définie comme une organisation combinant des moyens inédits entre ces logiques (Scott et Meyer 1991). Ce mode d'organisation semble se répandre de plus en plus, ou il est tout du moins de plus en plus observé. En revanche, les risques de conflits entre les agents internes et externes, seraient plus importants en cas de présence de logiques différentes (Anne-Claire Pache et Santos 2010). Une combinaison unique des pratiques devient possible, dans le but d'adapter le plus possible l'organisation aux exigences de l'environnement et d'élargir le champ des supports d'action. Cependant, il semblerait que des organisations hybrides ne rendent pas les pratiques elles-mêmes hybrides (Pache et Santos 2013). Les situations hybrides se rencontrent lorsque les acteurs possèdent des identités réellement distinctes. Des coalitions se forment ensuite pour assurer le maintien ou la domination d'une logique par rapport à une autre, en passant par la hiérarchie de l'organisation (van den Broek, Boselie, et Paauwe 2014). Afin d'assurer une cohabitation, des indicateurs de chaque logiques doivent être présents et acceptés par les agents dans les modalités de fonctionnement ou de prise de décisions (Château Terrisse 2012).

Le terme d'« *institutional pluralism* » pourrait-être considéré comme un phénomène social en lui-même, amenant également à différents types de réactions (Kraatz et Block 2008). D'abord, avec la suppression du pluralisme, c'est-à-dire la mise sous silence de manière interne d'une logique et de ses soutiens ; ensuite avec la possibilité pour l'organisation de se compartimenter afin de répondre de manière indépendante aux requêtes des différentes logiques en présence. Puis, grâce à la création d'une nouvelle organisation qui permettrait de synthétiser les différentes logiques en une seule, dépassant ainsi les conflits que chacune pouvait engendrer et enfin, par la recherche de compromis via le recours à des médiateurs (acteurs ou modes de fonctionnement). D'autre part, une organisation pluraliste peut obtenir un plus haut degré de flexibilité, devenir plus difficilement remplaçable auprès des individus et donc devenir plus stable ou plus répandue (Kraatz et Block 2008). Le conflit de logiques institutionnelles peut conduire à la création d'opportunités ou au contraire à la paralysie, voire à la rupture. En cas de confrontation directe, il est difficile pour les organisations d'élaborer un compromis lorsque les objectifs poursuivis par ces logiques ne sont pas les mêmes (Pache

et Santos 2010). *A contrario*, lorsque les logiques ont les mêmes objectifs mais des moyens divergents, il est plus facile de mettre en place des compromis. Il a également été avancé que le degré d'incompatibilité entre les logiques proviendrait de la spécificité de ces logiques (Château Terrisse 2012).

Cette revue de la littérature nous montre que d'un point de vue théorique, les relations entre les logiques institutionnelles ont plus été étudiées dans les cas de conflits ou de compromissions. Le cas de la coexistence et du côtoiement pacifique n'est que peu mis en avant.

1.2. Logiques institutionnelles d'accountability et religieuse

Dans ce contexte, il a été décidé d'étudier deux logiques relevant des deux types de rationalité : la logique d'accountability et la logique religieuse.

1.2.1. La logique d'accountability

L'accountability, qui est le fait de tenir et de rendre des comptes, s'enracine dans le concept de comptabilité. La comptabilité est un ensemble de techniques qui permet de classer chaque action en opération monétaire d'après la notion de débit et de crédit, c'est le principe de la comptabilité à double-entrée :

« Or as expressed in technical jargon: For every credit there shall be an equal corresponding debit, and for every debit an equal and corresponding credit. The sum of debits in properly kept books always equates exactly the summed credits. » (Aho 2005, p.12)

La comptabilité se caractérise comme un « symbole de la rationalité » (Carruthers et Espeland 1991, p.61), mais également comme « un rôle non négligeable dans l'intégration du social dans l'organisationnel »¹ (Hopwood 1983, p.302). En effet, la comptabilité est aujourd'hui présente dans les discours politiques et organisationnels, étant prise en compte lors des décisions stratégiques mais aussi dans la vie quotidienne lorsque nous parlons de bilan, de dettes ou d'actifs (Hopwood 1994). Cette vulgarisation des techniques permet une plus large diffusion du concept de responsabilisation et de tenu/rendu de comptes, financiers ou non. Toutes les activités où des registres sont tenus et des rapports effectués, appartiennent à la

¹ Traduction personnelle de « a not insignificant role in embedding the social into the organizational »

sphère de l'accountability. L'accountability reprend donc les principes de la comptabilité, mais tout en les étendant à d'autres domaines que ceux directement liés aux aspects financiers des organisations, notamment dans le domaine de la prise de décision et de la gestion quotidienne des activités (Ahrens et Chapman 2002). Comptabilité et accountability disposent de codes et de vocabulaire spécifiques pour faciliter leur communication et leur légitimité (Potter 2005). Il est possible d'analyser la logique d'accountability dans la majorité des activités et des modes fonctionnement qui traversent notre société et ses organisations.

1.2.2. La logique religieuse

La religion tend à expliquer ce que la science échoue à démontrer et elle se définit comme le partage d'une foi avec une communauté (Durkheim 1898). En revanche, elle influence la vie des individus dans leur quotidien, structurant leurs vies par des conduites à tenir ou à proscrire (Joannides 2009), définissant les relations et leur tenue. Les Eglises se forment autour de ces rites, entre ce qui est sacré et ce qui est profane (Eliade 1959). Une organisation confessionnelle peut être définie par un ensemble de critères :

« While there is no generally accepted definition of faith-based organizations, they are characterized by having one or more of the following affiliation with a religious body; a mission statement with explicit reference to religious values; financial support from religious sources; and/or governance structure where selection of board members or staff based on religious beliefs or affiliation and/or decision-making process based on religious values. » (Ferris 2005, p.312)

L'engagement des chrétiens au sein de leurs Eglises passe notamment par le biais des associations (Boudon 2012), ce qui est un moyen pour les laïcs de traduire en actes leurs valeurs. Même si les missions religieuses humanitaires se font peu à peu suppléer par les Organismes Non Gouvernementaux (ONG), les missions catholiques se concentrent en particulier sur l'aide aux plus pauvres, les soins aux malades, l'éducation des enfants et l'accueil des étrangers (Ferris 2005). La religion est considérée comme l'une des logiques fondamentale définies par Friedland et Alford (1991). Même s'il semble que notre société actuelle se repose plus sur les logiques professionnelle et étatique, comme le montre la théorie néo-institutionnelle, la présence de la religion dans le discours de recherche serait en hausse ces dernières années (Thornton et Ocasio 2008). En revanche, la logique religieuse n'a que peu fait l'objet de recherches directes en sciences de gestion.

1.2.3. Rapprochement des logiques d'accountability et de religion

Une base commune existe entre la religion et l'accountability, via la présence d'une véritable doctrine, d'un ensemble de pratiques définies et l'engagement personnel des individus. En effet, dans ces deux domaines, des codes sont appliqués, permettant aux individus de se comprendre plus facilement, grâce à un vocabulaire spécifique et à des modes de pensée définis. De grands principes sont transversaux sur chacun de ces deux thèmes, même si leurs implications sont différentes. Une affiliation est en outre possible, notamment par le fait de rendre compte à Dieu non seulement de l'utilisation de ses dons, mais aussi de ses actes (Joannides 2009).

Tableau 1 – Comparaison des logiques institutionnelles d'accountability et religieuse

	Logique d'accountability	Logique religieuse
Rationalité	Rapports, chiffres et législation : En finalité	Bonnes pratiques liées à la réalisation de la volonté divine : En valeur
Justification des actes et supervision	Supérieurs et parties prenantes	Dieu
Vocabulaire spécifique	Défini par les notions comptables et la législation du secteur	Défini par l'Eglise référente, les textes et les dogmes
Origines des actions	Comptes à rendre	Foi
Sources de l'identité	Position de responsable	Relation à Dieu
Sources de légitimité	Justification auprès de la société	Caractère sacré de la société
Sources des ressources	Données par l'organisation (financières, propriété, temps, capacités)	Données par Dieu (financières, propriété, temps, capacités)
Bases de la mission	Assumer les responsabilités affhérées	Réalisation de la volonté divine
Bases de l'attention	Relations avec les supérieurs, les pairs et les extérieurs	Relation avec le surnaturel

Bases de l'obligation	Subordination, législation et responsabilité	Utilisation des principes moraux
Bases de l'affiliation	Hiérarchie	Adhésion à la communauté
Système économique	Capitalisme occidental	Capitalisme occidental

D'après Thornton et Ocasio (199) et Thornton, Ocasio et Lounsbury (2012)

Ainsi, ces deux logiques incarnent des rationalités différentes : instrumentale ou en valeur. Sachant que la rationalité représente le moyen de justifier son comportement, l'application directe est que les individus doivent rendre des comptes, dans le cadre des logiques d'accountability et de religion, soit à leurs supérieurs et à leurs pairs, soit à Dieu. Mais cette différence, enracinée à l'origine des logiques, peut rendre ces logiques complémentaires, tout en évitant de provoquer des conflits, contrairement par exemple au secteur médical entre les logiques de soins et de la recherche scientifique (Dunn et Jones 2010) ou de la recherche de performance (Allen 2014; van den Broek, Boselie, et Paauwe 2014). Le but de cette recherche est de combler ce manque sur la coexistence de logiques.

1.3. Des logiques institutionnelles mises en pratique

Une pratique est comportement routinier composé de plusieurs éléments interconnectés : une activité physique, une activité mentale, un savoir-faire. Cet ensemble s'exécute dans un certain contexte de connaissances qui prend une forme cohérente (Reckwitz 2002). Deux concepts de pratiques ont été définis : les pratiques comme entité coordonnée et les pratiques comme performance (Schatzki 1996). En tant qu'entités coordonnées, les pratiques se composent de procédures, d'engagements et de gestes ou symboles compréhensibles. En tant que performance, les pratiques sont vues comme des faits et gestes efficaces, connectés ensemble. Mais dans ces deux cadres, les pratiques restent collectives, elles sont exécutées dans des contextes particuliers avec des leitmotifs précis qui sont reconnaissables et compréhensibles par les autres individus et groupes d'individus (Warde 2005). C'est également cela qui leur permet d'être « sociales » (Reckwitz 2002, p.250). En effet, au-delà du lien entre les individus, les pratiques sont dépendantes des situations et des attentes, relatives à des espaces géographiques et temporaires spécifiques. Elles sont relatives aux circonstances, à l'environnement et aux rôles que tiennent les individus (Lahire 2005). Par

exemple, même si la comptabilité est considérée comme un ensemble de pratiques, la prise en compte de son environnement social et politique à partir des années 1980 a fait évoluer la manière d'appréhender cet ensemble (Lemarchand et Nikitin 1999). En effet, il est maintenant accepté que la comptabilité soit considérée comme ayant « un rôle non négligeable dans l'intégration du social dans l'organisationnel » (Hopwood 1983, p.302). L'actuelle homogénéisation des normes comptables avec le rapprochement des cadres PCG et RMCC au cadre IFRS est un exemple de l'évolution des pratiques dans les organisations.

Les institutions portent les pratiques les plus visibles et les plus verbalisables (Lahire 2007) : elles permettent aux individus et groupes d'individus d'apprendre ces pratiques et de les situer dans l'espace et dans le temps. Puisque les institutions transmettent les pratiques, elles vont utiliser les logiques institutionnelles. Les pratiques seront liées à aux logiques (Thornton, Ocasio, et Lounsbury 2012) et sont en accords sur leurs caractéristiques afin d'éviter de fortes dissonances. De ce fait, il est nous possible de poser le fait que certaines pratiques seront inscrites dans le cadre d'une rationalité en valeur et d'autres dans le cadre d'une rationalité en finalité. Comme les pratiques sont incluses dans des contextes sociaux (Reckwitz 2002), elles ne peuvent être isolées du contexte qui les guide. Dans le cas des deux logiques institutionnelles précédemment définies, religieuse et accountability, nous pouvons prendre des exemples de pratiques rattachées aux rationalités de leurs logiques. Pour la logique d'accountability, la pratique comptable correspond à une rationalité en finalité, comme pour l'obtention de subvention ou pour la validation des états financiers par un commissaire aux comptes. Pour la logique religieuse, prier correspond à une rationalité en valeur, liée aux croyances religieuses des individus et de leur communauté. Il semblerait en outre que les organisations adoptent un équilibre organisationnel entre les pratiques relevant des différentes logiques (Pache et Santos 2013), l'équilibrage entre différentes logique n'est donc pas fait au niveau de la logique elle-même, mais des pratiques qui en découlent.

Nous souhaitons, dans le cadre de cette recherche, établir quelles sont les pratiques liées aux logiques institutionnelles étudiées pour ensuite observer leur cohabitation au sein d'une même organisation. De ce fait, ce que nous souhaitons tester et le fait que si des logiques arrivent à coexister, alors leurs pratiques le peuvent également.

2. Méthodologie de la recherche

2.1. Terrain de recherche

Le scoutisme est né en Angleterre en 1907, suite à l'initiative de Lord Robert Baden-Powell of Gilwell (1857-1941). L'association des Scouts de France a été créée en 1920, reconnue d'utilité publique en 1927. Elle a fusionnée avec les Guides de France en 2004 pour devenir Scouts et Guides de France. Cette association a pour vocation l'éducation populaire des jeunes grâce à un système éducatif qui repose sur l'apprentissage par le jeu, la proximité avec la nature et le sens de la responsabilité (Juès 1996). L'association se structure en trois niveaux. D'abord il y a celui de l'équipe nationale qui gère le mouvement dans sa globalité dans les relations extérieures, la communication ou encore la réalisation des comptes. Ensuite, il y a celui des équipes territoriales qui permet la coordination et l'harmonisation des activités sur une zone géographique donnée. Enfin il y a le niveau local, celui des groupes au sein des différentes villes ou quartiers qui s'occupent de l'animation auprès des jeunes. Les Scouts et Guides de France comptaient 70.000 membres en 2013² et ils appartiennent au Scoutisme Français ainsi qu'à l'Organisation Mondiale des Mouvements Scouts. Il existe des mouvements de scoutisme (français ou non) de toute confession : juif, musulman, laïc, bouddhiste, etc.

Depuis les années 1970, le scoutisme connaît un regain d'intérêt de la part des études universitaires, notamment dans le cadre des études sur les associations de jeunesse et de formation (Boudon 2012). Le secteur associatif est régi en France par la loi Waldeck-Rousseau du 1^{er} juillet 1901, qui a pour vocation de garantir la liberté d'association. Certaines associations sont à but non-lucratif, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas vocation à s'enrichir en amassant des biens ou des liquidités. Les organisations fondées sur la religion n'ont pas d'objectif lucratif même si des contributions financières et des tenues de comptes sont nécessaires. En l'espèce, l'association des SGDF ayant plus de 153.000€ d'aides publiques annuelles, ses comptes annuels doivent être certifiés par un commissaire aux comptes³. Ces exigences peuvent venir d'obligations légales mais aussi d'une volonté de transparence, d'une maîtrise et d'une valorisation des activités. Le plan comptable associatif connaît des

² Rapport d'activité SGDF de l'année 2013

³ C. com L-612-4

spécificités dues au secteur, mais en aucun cas des modifications substantielles⁴. La nature des activités implique des obligations comptables et juridiques ainsi que des procédures à suivre (Touron 2000). La gestion financière doit donc être faite tout en prenant en compte la dimension religieuse, la logique d'accountability doit donc bel et bien se confronter à une autre logique, la logique religieuse, au sein de cette organisation.

Ce terrain comprend à lui seul trois intérêts. D'abord la possibilité d'identifier relativement aisément les deux logiques étudiées par le champ lexical ou les pratiques – accountability et religion – comme cela peut être le cas dans le domaine de la santé pour les logiques de soin et de recherche médicale (e.g. Dunn et Jones, 2010). Ensuite, d'autres recherches sur des terrains associatifs ont déjà été effectuées, notamment sur l'Armée du Salut (Joannides 2009), même si elles restent largement minoritaires. Il nous est donc possible de compléter ces travaux, en particulier sur la notion d'accountability, tout en les mettant en perspectives et en approfondissant les connaissances communes dans ce domaine. Enfin, la disponibilité des données est primordiale, car notre accès au terrain nous a permis non seulement de numériser de nombreux documents, mais aussi de rencontrer les personnes clefs de l'organisation.

2.2. Collecte de données

Dans l'optique d'étudier les logiques au sein d'une organisation, ici les logiques d'accountability et de religion dans une association confessionnelle à but non-lucratif, nous nous devons de récolter des documents et informations où l'expression de ces logiques est identifiable. Pour cela, nous avons eu recours à quatre types de données.

Tout d'abord, nous avons utilisé les rapports annuels de l'organisation. En effet, l'association des Scouts et Guides de France est tenue de publier chaque année un rapport d'activité, anciennement nommé rapport d'assemblée générale. Comme ceux produits par les entreprises, ces rapports contiennent un mot du président, une présentation des activités de l'année et des décisions prises, des prévisions pour les années futures ainsi que les états financiers de l'exercice. Ils constituent la parole officielle de l'association. D'autant plus qu'ils sont dorénavant accessibles au public, au même registre que les communiqués et les

⁴ Comité de la réglementation comptable, désormais Autorité des Normes Comptables (ANC) - Règlement n°99.01 du 16 février 1999. Il définit les modalités d'établissement des comptes annuels obligatoires pour les associations et les fondations.

décisions de gouvernance⁵. Ce type de documents diffuse l'image officielle et institutionnalisée du mouvement. Considérés comme produits de manière institutionnelle, les rapports d'activité permettent de définir le cadre et le mode de fonctionnement de l'institution (Chaty 1999), mais également d'identifier les manières de penser et l'image que l'organisation veut donner d'elle-même. Ils sont considérés comme support d'analyse des organisations grâce à leur contenu ou encore grâce à leur composition (Graves, Flesher, et Jordan 1996; Neu, Warsame, et Pedwell 1998; Steccolini 2004). Les archives nationales des Scouts et Guides de France sont situés à Paris, il nous a été permis de venir numériser et étudier les rapports d'activités de ces trente dernières années, c'est-à-dire une durée allant de 1983 à 2013. Nous avons besoin d'une période suffisamment large afin de pouvoir clairement identifier une évolution, voire une absence d'évolution, au sein des logiques institutionnelle traduites dans le discours utilisé. Dégager une tendance nécessite des données sur une période significative afin éviter tout biais lié à un évènement particulier. Bien qu'il n'existe pas de canons de durée d'étude, nous considérons que trente ans représentent un intervalle suffisant.

Ensuite, nous avons eu recours à l'observation participante (Peneff 2009). L'immersion dans la vie de cette l'association et la participation aux activités depuis 8 ans nous a permis de bien saisir le fonctionnement de l'organisation et ses enjeux, tout en nous ouvrant à des discussions informelle avec des membres agissants à différents niveau (chefs au contact des jeunes, responsables de différents pôles et délégués nationaux). Le but est de comprendre les subtilités du terrain en vivant « la réalité des sujets observés » (Soulé 2007, p.128). Ce mode d'observation permet de mesure la fréquence des actions, la manière dont elles sont tenues, sous quelle pression et avec quelles conséquences (Peneff 1995). L'observation participante permet de discuter avec les individus lorsqu'ils sont en train de réaliser les pratiques observées et donc d'avoir leur ressenti et des explications spontanées.

Nous avons en outre eu recours à des entretiens semi-directifs, allant de 30 minutes à une heure avec différents membres de l'organisation, en particulier avec la déléguée nationale du pôle administratif et financier, ainsi qu'avec un aumônier régional. Ces entretiens nous ont permis de revenir sur les activités réalisées par les membres et sur leur ressenti quant à leur position, leur relation avec les autres et la mission qui leur a été confiée.

⁵ Voir le site institutionnel de l'organisation : <http://www.sgdfr.fr/le-mouvement/gouvernance-et-vie-associative>

Enfin, nous avons collecté des documents constituant des données secondaires telles que les dossiers de camp de ces vingt dernières années et les rapports de commissariat aux comptes, qui certifient annuellement les comptes de l'organisation, puisque celle-ci se trouve au-dessus des seuils l'exigeant⁶.

2.3. Analyse des données

Afin d'étudier les logiques institutionnelles, il est nécessaire de mettre en place un cadre méthodologique et de connaissances qui permet d'utiliser ce concept (Thornton et Ocasio 2008). Ainsi, la première étape est d'identifier ces logiques pour pouvoir se concentrer par la suite sur leurs évolutions, en particulier par une étude du discours. Des travaux de cet ordre ont d'ores et déjà été réalisés au sein du secteur médical pour isoler et observer la confrontation des logiques de soins et de recherche (Dunn et Jones 2010). La seconde étape consiste à identifier une tendance d'évolution sur la période étudiée (1983-2013). Des logiques découlent des pratiques et le discours sur les pratiques est une représentation de celles-ci. Dans ce cas il est nécessaire de comprendre les cadres dans lesquels les individus exécutent et explicitent ces pratiques, ainsi que du passé de ces pratiques (Lahire 2007). Nous nous situons à un niveau institutionnel, où la direction de l'organisation décrit ses pratiques à ses membres et aux tiers. Les pratiques sont composées d'actions et de paroles, ce qui suggère que l'activité réalisée est liée à ses représentations (Warde 2005). De ce fait, nous observons dans une troisième étape la manière dont les pratiques sont décrites et transmises lors des communications est une part constituante de la réalité des pratiques. En revanche, l'utilisation du discours sur les pratiques sélectionne les éléments pour faire une distinction entre les principaux et les secondaires (Lahire 2007).

En l'espèce, notre matériau se compose de textes, de discours, d'illustrations et de tableaux, mais également d'entretiens et d'observations sur le terrain. Etant donné que nous nous situons dans le cadre d'une analyse du discours afin d'exploiter les documents dans leur ensemble, nous avons décidé d'isoler la présence des logiques institutionnelles via le champ lexical qui leur est lié. En effet, le vocabulaire spécifique de chaque domaine est utilisé pour se justifier et se légitimer auprès des tiers (Meyer et Rowan 1977). Nous avons donc élaboré un champ lexical propre à chaque logique (Figure 2, voir ci-dessous). Les mots-clefs choisis pour représenter ces champs lexicaux ne sont pas exhaustifs de ceux qui auraient pu être

⁶ C. com L-612-4

sélectionnés, mais ils furent strictement définis et communs à tous les rapports auxquels ils sont appliqués (tableau 2). Il s’agissait avant tout de procéder à des choix représentatifs qui ne devaient pas s’écarter de la logique telle que nous l’avons définie, explicitée et définie au cours de la revue de littérature. Ensuite, après lecture des documents, des compléments ont été effectués à ces listes afin de tenir compte des mots-clefs utilisés dans les rapports pour traduire les notions mises en cause dans les logiques définies. En choisissant un nombre trop nombreux de termes, le risque aurait été d’inclure des notions qui n’appartenaient pas directement à la logique que nous souhaitons analyser. L’augmentation du nombre de mots aurait mathématiquement augmenté le taux de couverture et aurait risqué de le rendre surévalué. En revanche, les déclinaisons et pluriels des termes ont été intégrés pour, au contraire, ne pas sous-évaluer le taux de couverture. La tournure de la phrase ne doit pas venir impacter la prise en compte ou non d’un terme clef par la requête préalablement programmée.

Tableau 2 –Champs lexicaux affiliés aux logiques institutionnelles

Logique institutionnelle	Champ lexical affilié
Accountability	Comptes – Comptabilité – Comptable – Compter – Résultat – Charges – Produits – Cahier des charges – Transparence – Finances – Situation financière/économique – Investir – Investissement – Prendre en compte – Rendre compte – Rapport – Commissaire aux comptes
Religieuse	Catholique – Chrétien(ne) – Religion – Religieux(se) – Aumônier – Temps spirituel – Fraternité – Messe – Célébration – Eglise – Evangile

Grâce à cette première identification et à l’utilisation du logiciel d’analyse des données NVivo, nous avons été en mesure de calculer pour chaque rapport annuel et pour chaque logique un taux de couverture. C’est-à-dire que nous avons programmé des requêtes calculant la superficie que prenait chacun de ces champs lexicaux, non pas en valeur absolue mais en valeur relative afin d’être proportionnel à la taille du document. Ces taux de couverture sont comparables justement parce qu’ils prennent en compte les variations de taille des rapports d’activité entre les différentes années : il s’agit de rapports sur le nombre de mots afférents à une logique sur la totalité des mots présents dans le rapport. Après avoir isolé les taux de

couverture de chaque logique pour chaque année de la période étudiée, soit entre 1983 et 2013, il devient possible de distinguer une tendance générale de l'évolution de ces logiques dans le temps. Les résultats ont ensuite été confrontés aux observations de terrain et au ressenti des personnes interviewées afin de confirmer leur vraisemblance, de compléter ces premiers résultats et de leur donner une dimension supplémentaire, qui ne proviendrait pas seulement du haut de l'organisation.

3. Résultats

3.1. Identification des logiques

Dans les rapports d'activité de l'association des Scouts et Guides de France, nous avons défini une liste de mots afférente à chaque logique institutionnelle. Les termes ont été choisis car ils sont considérés comme pertinents pour l'expression des logiques que nous cherchons à isoler au sein des rapports d'activité. Le traitement des rapports d'activités nous a permis d'obtenir une tendance quant à l'évolution des discours relevant des différentes logiques institutionnelles étudiées dans l'organisation qu'est l'association éducative des Scouts et Guides de France. La fréquence des deux champs lexicaux étudiés – accountability (figure 1a) et religieux (figure 1b) – montre une évolution similaire.

Figure 1a – Représentation graphique des évolutions des taux de couverture de la logique d'accountability

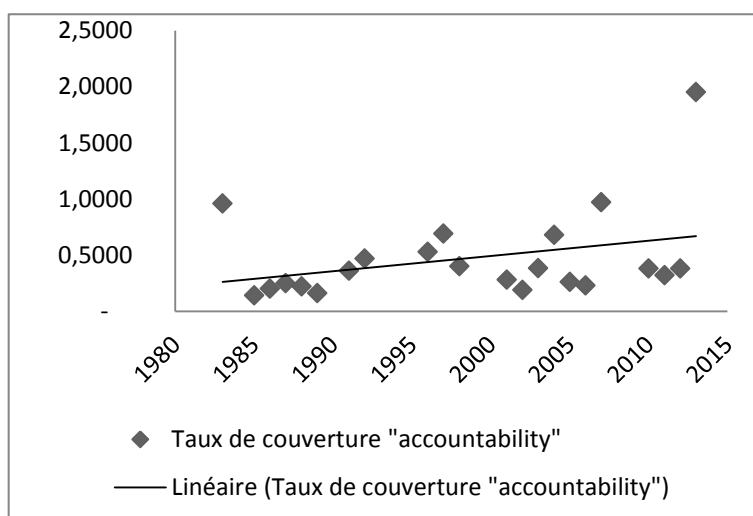
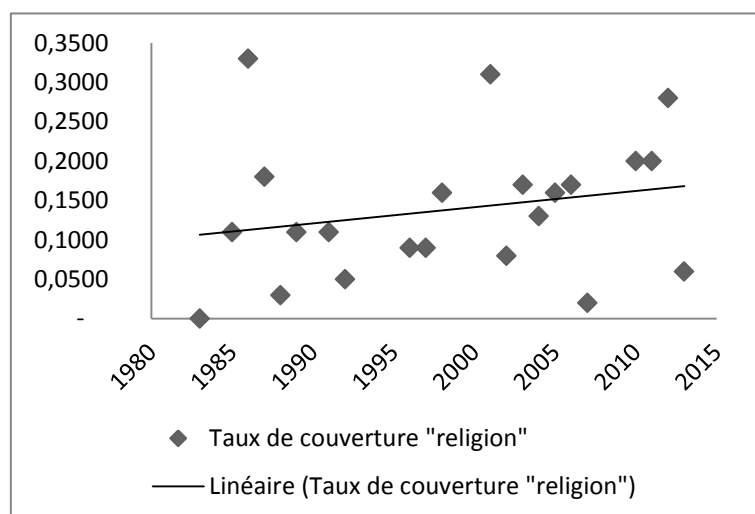


Figure 1b – Représentation graphique des évolutions des taux de couverture de la logique religieuse



Nous pouvons constater, grâce à la régression linéaire qui permet de dégager une tendance, que le taux de couverture des deux champs lexicaux augmente légèrement sur la période. Cela signifie que ces deux registres ont croît en volume sur ces trente dernières années au sein des rapports d'activité. Les champs lexicaux relatifs à ces deux domaines sont bels et biens présents et les mots-clefs représentatifs sont suffisamment nombreux et identifiables. La croissance de l'étendue du vocabulaire d'accountability peut également être liée au vocabulaire d'origine comptable, de plus en plus utilisé dans tous les domaines d'activité (Hopwood 1994). Nous avons pu identifier et quantifier la présence de chacune de ces logiques, ainsi que dégager une évolution globale sur la période étudiée :

Tableau 3 – Synthèse sur la période des évolutions observées

Logique	Moyenne sur la période	Valeur de 1983 avec la régression linéaire	Valeur de 2013 avec la régression linéaire	Variation
Accountability	0.48	0.26	0.68	+1.61
Religious	0.14	0.10	0.16	+0.60

Ainsi, nous observons que ces deux logiques cohabitent au sein d'une même structure puisqu'elles y croissent similairement. En revanche, il nous est impossible d'établir une causalité ou une corrélation entre les résultats des deux logiques identifiées car nous ne pouvons dire qu'une logique entraîne une autre ou que l'une évolue en raison de l'autre. De ce fait, la logique institutionnelle d'accountability, rationnelle en finalité, est capable de cohabiter et de coévoluer avec une autre logique institutionnelle, rationnelle en valeur. La notion d'accountability peut donc être conciliée avec des activités qui n'ont pas les mêmes fondements. D'autant plus qu'il faut noter que l'organisation étudiée est une association confessionnelle à but non-lucratif. La présence de la logique d'accountability n'est pas dictée par la recherche du bénéfice ou de l'accumulation, contrairement aux organisations à but lucratif. Nous pouvons supposer que ces logiques se nuancent, même si l'accountability semble rester dominante.

Lors d'un entretien avec la déléguée nationale administratif et financier, celle-ci nous a appris qu'à son sens, elle identifiait bien ces notions de logiques mais que les aspects religieux et d'accountability n'étaient pas opposés mais complémentaires au sein du mouvement scout car les deux feraient partie intégrante de l'organisation. En revanche, elle opposait l'aspect bénévole à l'aspect comptable et d'accountability plus généralement. Elle a avancé l'argument suivant :

« Les groupes locaux ont parfois du mal à comprendre qu'ils doivent faire remonter des comptes pour faire une vraie consolidation comptable et de rendre compte de leurs activités ».

Dans ce domaine, les rapports de commissaires aux comptes nous confirment qu'en fonction des années, le pourcentage de consolidation des groupes n'est pas de 100%. En 2014, lors d'une formation des équipes territoriales, la déléguée générale du mouvement a déclaré :

« Il est encore aujourd'hui difficile d'estimer combien de jeunes partent en camp chaque année, des efforts sont effectués à ce niveau ».

Néanmoins, il est possible d'obtenir une valorisation annuelle et précise du bénévolat, information reprise dans les rapports d'activités. Ce fait nous illustre bien l'importance de l'accountability qui devient de plus en plus présente dans tous les domaines de l'organisation :

tous les objectifs donnés⁷ doivent faire l'objet d'analyses chiffrées. Et si ce n'est pas le cas, une mise en place est en cours.

3.2. Cohabitation des pratiques du fait de la cohabitation des logiques

Dans la mesure où les rapports d'activités décrivent des activités et des pratiques, nous pouvons les considérer comme réelles, mais décrites d'après le sommet de l'organisation. Lors de l'analyse de ces rapports, il est possible de faire ressortir de la structure et du contenu divers éléments validant cette coexistence de logiques et de rationalités.

A partir de 1992, les rapports moraux et financiers sont regroupés sur un seul et même support. Les rapprochements sont lexicaux mais également physiques. Par exemple, le rapport d'activité de 1995 comporte une partie sur « éduquer à l'argent » (p.14-17). Il est alors question d'utiliser la gestion de l'argent comme moyen éducatif, grâce la gestion de la caisse de l'unité et dans le contexte économique, dans le but de découvrir le sens du partage tout en y intégrant une dimension spirituelle. Le rapport d'activité de 2008 se structure quant à lui en quatre parties : gouvernance, responsabilité sociale, responsabilité environnementale et responsabilité économique. La notion d'accountability, de responsabilité, y est omniprésente, sachant qu'une majeure partie de la responsabilité sociale est axée sur l'aspect chrétien de l'aide à son prochain. Dans le rapport d'activité de 2013, une résolution « solidarité financière entre les groupes » (p.4) a été votée, ce qui mêle donc la logique chrétienne à celle d'accountability dans une seule décision. La croissance de l'accountability peut être lié à l'actuel extension du besoin de justifier, contrôler et d'expliquer tout type de données. Cela peut être exprimé par le mot du trésorier (p.34), dans l'expression d'une « volonté de gérer ses ressources avec responsabilité ». L'organisation tend à répondre à ce besoin grâce à « un effort de transparence et des responsabilités des acteurs, (...) à la fois financière et de gouvernance » car « la transparence est un principe important pour garantir le bon fonctionnement de l'association, mais aussi pour permettre aux autres acteurs de la société de travailler en confiance » (p.31). De plus, un lien permanent est effectué entre cette responsabilité auprès des « autres acteurs de la société », montrant l'importance de l'environnement. Les notions de ces deux logiques sont donc liées dans le contenu des rapports d'activités. Sur la période de 1983 à 2013, différentes orientations ont pu être

⁷ Par rapport à l'exemple cité, le projet éducatif des Scouts et Guides de France contient une attention particulière au fait de faire camper les jeunes.

définies pour le mouvement, en général sur des intervalles de cinq ans. En revanche, lors de ces lots d'orientations, il y en a toujours une de reliée à la vie spirituelle et au moins une à la notion de responsabilité (sociale, environnementale et/ou économique). Quant aux encarts « publicitaires » présents dans ces mêmes rapports, ils concernent soit des activités dans lesquelles les Scouts et Guides de France ont des parts ou contrôlent (les Presses d'Ile de France⁸), soit des organismes dont les activités correspondent aux valeurs de l'association (Prions en Eglise). Grâce à l'observation participante mise en place sur le terrain et aux entretiens, nous pouvons réaliser une taxinomie des pratiques liées à chacune des logiques observées :

Tableau 4 – Pratiques d'accountability et pratiques de religion

Pratiques liées à la logique d'accountability	Pratiques liées à la logique religieuse
Réalisation d'une comptabilité de groupe	Réalisation de temps spirituel
Consolidation de ces comptabilités pour réaliser des comptes annuels	Présence et participation aux offices religieux
Ordres du jour et compte-rendu des réunions, quel que soit son niveau (groupe, régional, national)	Présence d'un aumônier dans les groupes, ainsi que dans les équipes d'encadrement
Emargement et attestation des formations, suivi du quota des effectifs des encadrants formés	Edition de livres spirituels et d'aide à la réalisation de temps spirituels via Les Presses d'Ile de France
Dimension de responsabilité dans la pédagogie	Dimension spirituelle dans la pédagogie
Définition d'une répartition de rôles au sein des équipes	Bénédicticité avant les repas

⁸ L'association possède 497 des 500 parts des Presses d'Ile de France d'après le rapport des commissaires aux comptes de 2011, cette participation n'a pas évolué.

Les pratiques ne sont pas opposées et les membres de l'organisation ne trouvent pas incohérent l'établissement des comptes financiers et la participation aux offices. De plus, la structure nationale de l'association propose des fiches support, autant pour la construction des budgets, de pour la construction des animations spirituelles sur leur base de données documentaire. Ces résultats nous montrent que sur ces trente dernières années, l'utilisation des termes que nous avons affectés à ces deux logiques évolue de manière similaire. Dans les deux cas, les registres ont un taux de couverture croissant entre 1983 et 2013. Nous pouvons interpréter ces résultats comme le fait que ces deux logiques, d'accountability et religieuse, arrivent à cohabiter et à coexister, malgré leur fondement rationnels divergents. La cohabitation de ces logiques oblige donc les pratiques liées à ces logiques de coexister également, car les pratiques servent à l'expression des logiques. Ainsi, des logiques aux rationalités différentes arrivent à cohabiter, entraînant la cohabitation de leurs pratiques, bien que leurs rationalités soient différentes.

4. Discussion

La majeure partie de la littérature sur les logiques institutionnelles se concentre sur les conflits de logiques ou la manière dont elles se remplacent (Greenwood et al. 2011). Dans le système de santé, par exemple, il existe un écart entre les logiques et les agents, en fonction des logiques qu'ils doivent suivre et donc des pratiques qu'ils doivent appliquer. Nous pouvons compléter ces analyses avec une réponse alternative. Par exemple, dans l'étude réalisée par Dunn et Jones (2010), l'étendue des logiques institutionnelles en action ont été identifiées et calculées. En revanche, contrairement à leurs résultats sur la santé et le domaine de la recherche, nous n'avons pas pu clairement identifier d'inflexions caractéristiques. Dans les différentes structures du système médical (hôpitaux d'enseignement, centres de soins, etc.), la logique de soin aux patients se confronte soit à la logique de recherche scientifique et de production de résultats (Dunn et Jones 2010), soit à la logique de performance (van den Broek, Boselie, et Paauwe 2014). Les pratiques relevant de logiques différentes provoquent des dissonances auprès des individus, car ceux-ci se rapprochent plus d'une logique que d'une autre. Par exemple, les infirmières sont plus proches de la logique de soin, ce qui provoque des conflits et des suspicions lors de la mise en place de programmes regroupant des pratiques liées à la logique de performance (van den Broek, Boselie, et Paauwe 2014). Les pratiques ne sont pas complémentaires l'une de l'autre et se heurtent lors de leurs confrontations,

provoquant des incertitudes parmi les agents de l'organisation. A l'opposé, notre étude montre que des pratiques relevant de logiques différentes peuvent coexister et se compléter. Les rapports d'activités décrivent ces différentes pratiques pour expliciter un même point de l'activité et ni les discussions, ni les observations sur le terrain n'ont fait ressortir de frictions. Les dissonances de rationalités s'harmonisent dans l'application des logiques par leurs pratiques.

Conclusion, limites et voies de recherche

Les logiques institutionnelles façonnent le comportement des individus, par le système de croyances et l'encadrement des pratiques qu'elles véhiculent (Friedland et Alford 1991). Elles traversent l'intégralité de la société et sont donc présentes dans toutes les organisations. Elles sont en perpétuelle évolution mais restent des clefs majeures de la compréhension des phénomènes et comportements sociaux. Le terrain que constitue l'association des Scouts et Guides de France mêle différentes dimensions – caractère non-lucratif, éducatif et religieux – qui rendent pertinente une étude sur les logiques institutionnelle. Suite à l'établissement et à la mise en application d'une méthodologie sur la présence de champs lexicaux visant à identifier et à quantifier la présence et l'évolution de logiques institutionnelles, nous avons pu constater une évolution conjointe des logiques d'accountability et religieuse.

Toutefois, le rapport d'activité est-il suffisant pour donner à lui seul une vision globale de l'entité ? Même si sa vocation est de comprendre, ou tout du moins obtenir un aperçu, de ce qui est réalisé, avec quels moyens et dans quelle perspective, le rapport d'activité est un document institutionnel annuel qui dégage une certaine stabilité qui décrit un certain nombre de pratiques. Il ne s'agit pas d'une observation directe de celles-ci mais de la vision que l'organisation en a et qu'elle souhaite diffuser. Au-delà de sa mission de résumé, le rapport d'activité peut contenir des biais dissimulés. Comme il a pu être montré que des sujets litigieux - sociaux ou environnementaux- avaient pu justement être omis des rapports d'activité (Chawastiak et Young 2003), le caractère non-lucratif peut nous laisser supposer que ces biais sont moindres en raison d'une absence de la recherche de profit et de l'aspect collégial de l'assemblée générale, qui comprend des membres délégués de tous les groupes de l'association. Toutefois, il existe des pratiques dont il n'est pas fait mention dans ces rapports, sans pour autant qu'il s'agisse de pratiques réellement dissimulées.

En revanche, il nous est permis de nous demander si les pratiques observées sont bien les conséquences des logiques identifiées et non pas celles d'autres logiques. En effet, d'autres logiques pourraient être en présence et expliquer ces pratiques, même si les recherches se sont limitées à l'étude de la présence et de la coexistence de deux logiques institutionnelles seulement (Greenwood et al. 2011). Comme il est peu probable que plusieurs autres logiques reprennent toutes ces pratiques en les classifiant différemment et dans la continuité de ces résultats, nous pouvons être amenés à nous demander si ces deux logiques, qui suivent une tendance similaire, ne seraient pas en réalité sous la coupe d'une logique supérieure, une métalogue (Budhwar et Sparrow 2002). Cette métalogue rassemblerait donc les différentes rationalités étudiées et guiderait l'ensemble des comportements et pratiques observés. Dans un autre axe de réflexion, la coexistence de ces deux logiques et de leurs pratiques pourrait provenir du fait que toutes les deux soient enracinées dans l'organisation et qu'elles fassent partie de l'identité de l'organisation et de ses membres, car une logique institutionnelle peut servir à définir l'identité d'un groupe d'individu au sein d'un domaine ou d'une organisation (Rao, Monin, et Durand 2003). Dans ce cas, accountability et religion pourraient être les deux facettes d'une seule et même identité, identité qui concilierait rationalité en finalité et en valeur. Dans le cadre de l'étude de l'accountability, notamment par la composante de la comptabilité, cette recherche appuie l'argument d'Hopwood (1984) considérant la comptabilité comme intégrée socialement. Etant donné qu'elle se structure par des techniques et des conventions qui la coordonnent (Amblard 2004), la comptabilité pourrait être étudiée par le prisme des logiques institutionnelles. Ce courant de recherche permettrait de mieux comprendre ses évolutions et en particulier, sa diffusion au sein de l'ensemble des organisations qui composent la société.

Bibliographie

- Aho, James. 2005. *Confession and Bookkeeping the Religious, Moral, and Rhetorical Roots of Modern Accounting*. Albany: State University of New York Press.
- Ahrens, Thomas, et Chris Chapman. 2002. The Structuration of Legitimate Performance Measures and Management: Day-to-Day Contests of Accountability in a U.K. Restaurant Chain. *Management Accounting Research* 13 (2): 151-71.
- Allen, Davina. 2014. Lost in Translation? 'Evidence' and the Articulation of Institutional Logics in Integrated Care Pathways: From Positive to Negative Boundary Object?. *Sociology of Health & Illness* 36 (6): 807-22.

- Amblard, Marc. 2004. Conventions et comptabilité : vers une approche sociologique du modèle. *Comptabilité - Contrôle - Audit* 10 (3): 47-68.
- Boudon, Jacques-Olivier. 2012. L'histoire religieuse en France depuis le milieu des années 1970. *Histoire, économie & société* 31 (2): 71-86.
- Budhwar, Pawan S., et Paul R. Sparrow. 2002. An integrative framework for understanding cross-national human resource management practices. *Human Resource Management Review* 12 (3): 377-403.
- Carruthers, Bruce G., et Wendy Nelson Espeland. 1991. Accounting for Rationality: Double-Entry Bookkeeping and the Rhetoric of Economic Rationality. *The American Journal of Sociology* 97 (1): 31-69.
- Château Terrisse, Pascale. 2012. Le dispositif de gestion des organisations hybrides, régulateur de logiques institutionnelles hétérogènes ? Le cas du capital-risque solidaire. *Management & Avenir* 54 (4): 145.
- Chaty, Lionel. 1999. Éléments de pratique pour l'analyse des institutions. In *La méthode en Actes*, 253-74. Paris: puf.
- Chawastiak, Michele, et Joni J Young. 2003. Silences in Annual Reports. *Critical Perspectives on Accounting* 14 (5): 533-52.
- Clemens, Elisabeth S., et James M. Cook. 1999. Politics and institutionalism: Explaining durability and change. *Annual review of sociology*, 441-66.
- Doty, D. Harold, et William H. Glick. 1994. Typologies as a unique form of theory building: Toward improved understanding and modeling. *Academy of Management Review* 19 (2): 230-51.
- Dunn, Mary B., et Candace Jones. 2010. Institutional logics and institutional pluralism: The contestation of care and science logics in medical education, 1967–2005. *Administrative Science Quarterly* 55 (1): 114-49.
- Durkheim, Émile. 1898. *The Elementary Forms of Religious Life*. Oxford's World's Classics. Oxford.
- Eliade, Mircea. 1959. *The Sacred and the Profane: The Nature of Religion*. Harcourt, Brace.
- Ferris, Elizabeth. 2005. Faith-based and secular humanitarian organizations. *International review of the Red Cross* 87 (858): 311-25.
- Friedland, Roger, et Robert Alford. 1991. Bringing society back in: Symbols, practices and institutional contradictions. In *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, édité par Walter Powell et Paul Dimaggio, 232-63. Chicago, IL: University Of Chicago Press.
- Graves, O. Finley, Dale L. Flesher, et Robert E. Jordan. 1996. Pictures and the Bottom Line, the Television Epistemology of US Annual Reports. *Accounting, Organizations and Society* 21 (1): 57-88.
- Greenwood, Royston, Mia Raynard, Farah Kodeih, Evelyn R. Micelotta, et Michael Lounsbury. 2011. Institutional Complexity and Organizational Responses. *The Academy of Management Annals* 5 (1): 317-71.
- Hopwood, Anthony G. 1983. On Trying to Study Accounting in the Contexts in which Operates. *Accounting, Organizations and Society* 8 (2/3): 287-305.
- . 1994. Accounting and everyday life: an introduction. *Accounting, Organizations and Society* 19 (3): 299-301.

- Irvine, Helen. 1999. *Who's Counting? An Institutional Analysis of Expectations of Accounting in a Nonprofit Religious/charitable Organization within a Changing Environment* University of Wollongong.
- Jackall, Robert. 2009. *Moral Mazes: The World of Corporate Managers*. Updated Edition edition. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Joannides, Vassili. 2009. *Accountability and Ethnicity in a Religious Setting: The Salvation Army in France, Switzerland, the United Kingdom and Sweden*. France: University Paris Dauphine.
- Juès, Jean-Paul. 1996. *Le Scoutisme*. Que sais-je ? Paris: puf.
- Kraatz, Matthew S., et Emily S. Block. 2008. Organizational implications of institutional pluralism. In *Handbook of Organizational Institutionalism*, 840. London: Sage.
- Lahire, Bernard. 2005. « Misère de la division du travail sociologique : le cas des pratiques culturelles adolescentes ». *Education et sociétés* 16 (2): 129-36.
- . 2007. *L'esprit sociologique*. La Découverte. La Découvert Poche / Sciences Humaines et Sociales 254.
- Lemarchand, Yannick, et Marc Nikitin. 1999. Vingt ans d'histoire de la comptabilité. *Comptabilité - Contrôle - Audit* 5 (3): 123-35.
- Marquis, Christopher, et Michael Lounsbury. 2007. Vive la résistance: Competing logics and the consolidation of US community banking. *Academy of Management Journal* 50 (4): 799-820.
- Ménard, Claude. 2003. L'approche néo-institutionnelle: des concepts, une méthode, des résultats. *Cahiers d'économie Politique/Papers in Political Economy*, n° 1: 103-18.
- Meyer, John W., et Brian Rowan. 1977. Institutionalized organizations: Formal structure as myth and ceremony. *American Journal of Sociology* 83 (2): 340-63.
- Neu, Dean, Hussein Warsame, et Kathryn Pedwell. 1998. Managing public impressions: Environmental disclosures in annual reports. *Accounting, Organizations and Society* 23 (3): 265-82.
- Oliver, Christine. 1991. Strategic Responses to Institutional Processes. *Academy of Management Review* 16 (1): 145-79.
- Pache, A.-C., et F. Santos. 2013. Inside the Hybrid Organization: Selective Coupling as a Response to Competing Institutional Logics. *Academy of Management Journal* 56 (4): 972-1001.
- Pache, Anne-Claire, et Filipe M. Santos. 2010. When Worlds Collide: The Internal Dynamics of Organizational Responses to Conflicting Institutional Demands. *Academy of Management Review* 3 (35): 455-76.
- Peneff, Jean. 1995. Mesure et contrôle des observations dans le travail de terrain. L'exemple des professions de service. *Sociétés contemporaines* 21 (1): 119-38.
- . 2009. *Le goût de l'observation : Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*. Paris: Editions La Découverte.
- Potter, Bradley N. 2005. Accounting as a Social and Institutional Practice: Perspectives to Enrich Our Understanding of Accounting Change. *Abacus* 41 (3): 265-89.

- Rao, Hayagreeva, Philippe Monin, et Rodolphe Durand. 2003. Institutional change in Toque Ville: Nouvelle cuisine as an identity movement in french gastronomy. *American Journal of Sociology* 108 (4): 795-843.
- Reckwitz, Andreas. 2002. Toward a Theory of Social Practices A Development in Culturalist Theorizing. *European Journal of Social Theory* 5 (2): 243-63.
- Schatzki, Theodore R. 1996. *Social Practices: A Wittgensteinian Approach to Human Activity and the Social*. Cambridge Univ Press.
- Scott, W.R. 2001. *Institutions and Organizations*. 2nd éd. San Francisco: Sage.
- Scott, W. Richard, et John W. Meyer. 1991. The Organization of Societal Sectors : Propositions and early evidence. In *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, 108-42. Chicago: The University of Chicago Press.
- Soulé, Bastien. 2007. Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation en sciences sociales. *Recherches Qualitatives* 27 (1): 127-40.
- Steccolini, Ileana. 2004. Is the annual report an accountability medium? An empirical investigation into Italian local governments. *Financial Accountability & Management* 20 (3): 327-50.
- Thornton, Patricia H. 2002. The Rise of the Corporation in a Craft Industry: Conflict and Conformity in Institutional Logics. *Academy of Management Journal* 45 (1): 81-101.
- Thornton, Patricia H. 2004. *Markets from Culture: Institutional Logics and Organizational Decisions in Higher Education Publishing*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Thornton, Patricia H., Candace Jones, et Kenneth Kury. 2005. Institutional Logics and Institutional Change in Organizations: Transformation in Accounting, Architecture, and Publishing. *Research in the Sociology of Organizations* 23: 125-70.
- Thornton, Patricia H., et William Ocasio. 1999. Institutional Logics and the Historical Contingency of Power in Organizations: Executive Succession in the Higher Education Publishing Industry, 1958-1990. *American Journal of Sociology* 105 (3): 801-43.
- . 2008. Institutional Logics. In *The Sage Handbook of Organizational Institutionalism*, 99-129.
- Thornton, Patricia H, William Ocasio, et Michael Lounsbury. 2012. *The Institutional Logics Perspective: A New Approach to Culture, Structure, and Process*. Oxford: Oxford University Press.
- Touron, Philippe. 2000. Apports et limites de la théorie institutionnelle des organisations : Etude de trois cas d'adoption de normes comptables internationales en France. In *21ème Congrès de l'AFC*.
- Van den Broek, Judith, Paul Boselie, et Jaap Paauwe. 2014. Multiple Institutional Logics in Health Care: 'Productive Ward: Releasing Time to Care'. *Public Management Review* 16 (1): 1-20.
- Warde, Alan. 2005. Consumption and Theories of Practice. *Journal of Consumer Culture* 5 (2): 131-53.
- Weber, Max. 1904. *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*. London: Routledge.
- Williamson, Oliver E. 1993. Transaction Cost Economics and Organization Theory. *Industrial and Corporate Change* 2 (2): 107-56.